

CIRCULAIRE N° 59 DU 23 NOVEMBRE 2018

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI
Daniel ARCUSET

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Frédéric SANAUR
Richard CARLON

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS TYPE DES LIGUES ET DES COMITES DEPARTEMENTAUX (complément à la circulaire N°49 du 21 septembre 2018)
- **ATTRIBUTION DES COMMISSIONS REGIONALES FORMATION (CRF) ET DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES FORMATION (CDF - si elles existent) DANS LE CADRE DE L'OFA**
- **CHANGEMENT D'APPELLATION HORS STADE EN RUNNING**

Chers amis,

Lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2018, la FFA a adopté la modification de son Règlement intérieur avec, entre autres dispositions nouvelles, la création de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) en remplacement de la Commission Formation (CF).

Le Comité Directeur du 22 Juin 2018 a adopté le changement de dénomination « Hors Stade » en « Running » : le Règlement Intérieur FFA et les Statuts type des Ligues et Comités départementaux devront être modifiés en conséquence.

Le Comité Directeur du 19 octobre 2018 a adopté les textes modificatifs induits pour les Statuts type des Ligues et Comités Départementaux, prenant en compte la création de l'OFA.

Il convient donc, maintenant, pour chaque Ligue et chaque Comité Départemental de mettre en conformité leurs statuts dès leur prochaine Assemblée Générale.

Les modifications prendront effet dès l'approbation des textes relatifs aux prérogatives des CRF et CDF et dès approbation des modifications induites au Règlement Intérieur FFA pour le changement d'appellation « Hors Stade » en « Running » en Assemblée Générale FFA.

TEXTES MODIFIES POUR LES STATUTS TYPES DES LIGUES

Articles 35.1 - 35.6 - 35.7

MODIFICATIONS à adopter:

- Art 35.1 : ...Commissions régionales des courses « running » (CRCR)

- Art 35.6/ Remplacer « CRCHS » par « CRCR » et les mots « Hors Stade » par « Running »

- L'article 35.7 devient : « Les dispositions des Articles 35.2 et 35.3 ne s'appliquent pas à la CRF. La CRF est une antenne décentralisée de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) qui met en œuvre les directives et circulaires de l'OFA. Son Président est le Président de la Ligue ou son représentant qu'il désigne.

- L'ancien article 35.7 devient 35.8

TEXTES MODIFIES POUR LES STATUTS TYPES DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Articles 32.1 - 32.5 - 32.6

MODIFICATIONS à adopter:

Art 32.1 Commissions Départementales des courses « running » (CDCR)

Art 32-5 Remplacer « CDCHS » par « CDCR »

Ajouter un § à L'article 32.6

«...Dans le cas où le Comité Départemental a créé ou crée une Commission Départementale de Formation celle-ci constitue une antenne déconcentrée de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) qui met en œuvre les directives et circulaires de l'OFA. Son Président est le Président du Comité Départemental ou son représentant qu'il désigne...»

Jean Marie Bellicini
Secrétaire Général

Daniel Arcuset
Vice-Président délégué
en charge de la gouvernance
et des questions réglementaires